

# Projet | Cyberattaque : connaître les risques et réagir efficacement en cas de piratage

## Contexte

---

Les établissements de santé sont des cibles particulièrement vulnérables aux cyberattaques, comme l'illustre l'augmentation des attaques par rançongiciel qui les affectent actuellement, avec en particulier pour conséquences la perturbation du fonctionnement des services médicaux, dans un contexte de crise sanitaire grave. En cohérence avec la feuille de route stratégique du numérique en santé de « Ma santé 2022 », un plan de renforcement de la cyber sécurité des hôpitaux a été validé en juin 2019, appuyé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

En lien avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et l'Agence du numérique en santé (ANS), le ministère de la santé déploie un plan de formation pour outiller les directions des établissements de santé (et GHT) dans la préparation et l'accompagnement de leurs équipes (personnel médical et non médical) au risque cyber. C'est dans cette même logique que l'ANFH veut proposer différents outils de sensibilisation, de formation et d'entraînement à la gestion de crise cyber pour ses établissements adhérents.

## Objectifs

---

*Seront renseignés ultérieurement*

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**PAF04**

**Nature**

**AFR**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

## Modules

---

- **[Webinaire : Se sensibiliser à la cybersécurité](#)**  
[Durée : 2 heures](#)
- **[Mise en situation cyberattaque pour les bureaux des entrées](#)**  
[Durée : N/C](#)

- **Mise en situation cyberattaque dans un service de génie biomédical**  
Durée : 7 heures
- **Mise en situation d'une cyberattaque pour les services techniques**  
Durée : 7 heures
- **Mise en situation d'une cyberattaque pour les services de Direction**  
Durée : 7 heures
- **Comment piloter un plan de continuité des activités**  
Durée : 7 heures
- **Formation-action : simuler une attaque/défense pour les agents des services informatiques**  
Durée : N/C